

FICHE SUR LA TARIFICATION INCITATIVE SELON LE POIDS

DESCRIPTION DE L'APPROCHE

La tarification incitative (TI) selon le poids de matières collectées s'inscrit dans le modèle « Payer selon ce qu'on jette »². Dans un contexte résidentiel, cette approche consiste à peser les matières lors de la collecte à l'aide de bacs équipés de puces RFID et de camions disposant de lecteurs RFID et de balances. Les données sont associées à l'immeuble auquel est rattaché chaque bac. Le propriétaire est ensuite facturé selon le poids des matières mises en bordure de rue. Ce mode de tarification, utilisé à l'étranger, n'est pas utilisé dans le secteur résidentiel au Québec en raison des difficultés d'homologation des balances par Mesures Canada pour la collecte par chargement latéral. Des balances embarquées sont utilisées sur des camions de collecte par chargement avant, mais nécessitent une calibration régulière.

Mentionnons que certains conteneurs à accès contrôlé par carte utilisés à l'étranger comportent une balance intégrée. Comme pour les approches de TI selon le volume et la fréquence, les systèmes basés sur l'approche selon le poids peuvent comprendre une part annuelle fixe ainsi qu'une part variable.

Systèmes

Pesée à la levée

Conteneurs avec balance intégrée

Technologie(s) dans certains systèmes

Lecteurs et puces RFID, logiciels, balances, cartes à puce

Exemples de cas

Trévise (Italie)

Campania (Italie)

RITMRG (combiné)

IMPACTS POTENTIELS SUR LA RÉDUCTION DE L'ÉLIMINATION

Les impacts d'une tarification incitative basée uniquement sur le poids sont peu documentés. Les données disponibles indiquent une augmentation du taux de détournement des ordures ménagères de 65 % à 70 % à Campania (Italie) et une quantité de matières éliminées réduite à 65 kg / personne / an à Trévise (Italie). Les systèmes de TI tenant compte du poids des matières collectées dans le secteur résidentiel sont généralement utilisés en combinaison avec d'autres approches de tarification, où une grande efficacité est observée.

AVANTAGES

- Approche de TI plus précise que celles selon le volume et la fréquence. Permet, pour un même format de contenant, d'appliquer une tarification plus ou moins élevée selon son contenu. Efficacité élevée sur le changement de comportement;
- Permet un suivi très précis de la génération de déchets sur un territoire;
- Possibilité de conserver les bacs et les conteneurs existants.

CONTRAINTES

- Calibration régulière des balances requises, ce qui demande du temps et, si la collecte est réalisée par un mandataire privé, un suivi serré des calibrations;
- Impossible à appliquer si les balances ne sont pas homologuées au pays (technologie indisponible pour la collecte latérale au Canada);
- Nécessite beaucoup d'équipements technologiques et des logiciels (puces RFID, lecteurs RFID, balance, logiciels de traitement de données);
- Nécessité de prévoir des équipements de rechange en cas de bris (contenants, puces RFID, balances).

² La TI selon le poids peut aussi être utilisée dans des installations de GMR qui ont accès à des balances, en écocentre ou dans un lieu d'enfouissement par exemple. Des tarifs différenciés peuvent notamment être appliqués selon le niveau de tri des résidus de construction, rénovation et démolition.

DÉFIS RENCONTRÉS

- Difficulté de mise en place de cette approche au niveau résidentiel au Québec en raison de l'impossibilité de certifier certaines balances embarquées sur camions de collecte par Mesures Canada. En effet, les vibrations rencontrées par les camions lors de leurs déplacements sur les routes posent des défis importants de calibration. ;
- Risque de contestations judiciaires. ;
- La correction des anomalies dans la base de données (identification de l'utilisateur, puce non lue, mauvaise pesée, etc.) peut exiger du temps et certaines anomalies peuvent être difficiles à identifier.

BONS COUPS RENCONTRÉS

- Mise en place d'un Écobus effectuant des arrêts de 30 minutes dans la ville selon un horaire préétabli pour collecter différentes matières par apport volontaire en complément à la TI par poids (RDD, électroniques, etc.);
- Implantation d'un système de « récompense selon ce qu'on jette » en amont de l'instauration des tarifs sur la collecte de déchets selon le poids (ex. Campania, Italie);
- Instauration d'un tarif par paliers de génération, où le coût par kg de matières augmente après une certaine quantité par habitant.

RECOMMANDATIONS POUR L'IMPLANTATION

- S'informer sur la disponibilité au Québec de camions de collecte dotés de balances;
- Pour une TI avec part fixe et part variable, s'assurer que le poids de base (inclus à la part fixe) soit suffisamment réduit pour inciter à une réduction de la génération;
- S'assurer que la fréquence des autres collectes soit suffisante pour encourager le tri;
- Interdire la disposition d'encombrants avec les ordures et organiser des collectes dédiées aux encombrants;
- Prévoir une augmentation de l'achalandage en écocentres puisqu'un meilleur tri sera effectué;
- Prévoir un accompagnement du collecteur;
- Introduire la TI de manière graduelle (ex : réaliser une année test en informant les générateurs de leur performance (connaissance incitative));
- Mener une campagne de communications en amont et offrir de l'accompagnement;
- Exercer un contrôle sur la contamination des autres voies de collecte

LES MESURES À
METTRE EN PLACE
AVANT
L'INSTAURATION
D'UN SYSTÈME DE
TARIFICATION
INCITATIVE SONT
INDIQUÉES À LA
SECTION SUR LES
[CONDITIONS
PRÉALABLES](#)

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE AU QUÉBEC : Faible

Une version de ce document adaptée aux principes d'accessibilité universelle est disponible sur demande. Pour l'obtenir, écrivez-nous à municipal@recyc-quebec.gouv.qc.ca.